



## Recidive alcool apres une premiere suspension en décembre 2006

Par **eric56**, le **12/11/2012** à **21:02**

Bonjour, en décembre 2006 je me suis fait interpeler avec 0.80 g d'alcool / l ce qui m'a valu une suspension de permis de un moi. avec un stage effectué en septembre. mais voilà ce week-end j'ai récidivé avec un taux de 0.74g/l. le gendarme m'a rendu mon permis je vais avoir 6 points en il m'en reste 8 à ce jour. vais-je avoir des sanctions pénales avec cette récidive? appart les 6 points et l'amende

Par **stephane51**, le **16/11/2012** à **18:42**

Bonjour,  
Si vous parlez bien de G/l et non de Mg/l, il n'y aura pas de sanction supplémentaire. Le taux est contraventionnel, donc une amende et 6 points en moins, c'est tout.

Par **trop con 77**, le **24/11/2012** à **09:02**

bonjour  
j'ai fait l'objet d'un procès verbal R.234\_4 du code de la route éthylomètre 0.86 mg/l. J'ai reçu le formulaire de la sous-préfecture "suspension du permis de conduire dans les 72 heures de la rétention", suspendu 6 mois + visite médicale. j'aimerais avoir des informations sur la procédure à venir car il n'y a pas d'autres explications, mais mon employeur m'en demande. (tribunal, augmentation de peine, amende, point?????????)

merci  
trop con 77

Par **stephane51**, le **25/11/2012** à **10:55**

Bonjour,

le fait de conduire un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique caractérisé par une concentration d'alcool dans l'air expiré égale ou supérieure à 0,40 milligramme par litre est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende.

Les 6 mois de suspension de permis correspondent à la sanction administrative, prise par le préfet. Ce dernier vous retirera également 6 points de votre permis.

A cela, va s'ajouter une sanction judiciaire (convocation au tribunal, composition pénale,...). Si au prononcé de la sanction judiciaire, vous êtes condamné à 6 mois de retrait de permis, cette peine sera confondue avec la sanction administrative (vous ne ferez donc rien de plus)...mais la peine encourue, comme mentionné plus haut, peut être bien plus sévère...